



BIOALLIANCE PHARMA ANNONCE LE REJET DE L'ACTION ENGAGEE PAR LA SOCIETE EUROFINS AUX ETATS-UNIS

Paris, le 22 septembre 2009 – **BioAlliance Pharma** annonce qu'un juge fédéral a rejeté l'action engagée aux Etats-Unis par la société Eurofins à l'encontre de la société BioAlliance Pharma SA (Euronext Paris – BIO) et de l'un de ses dirigeants. La société Eurofins a fait appel de cette décision.

En 2008, la société Eurofins Pharma US Holding Inc. et l'une de ses filiales, Viralliance Inc. ("Eurofins") avait assigné BioAlliance (communiqué de presse BioAlliance du 14 octobre 2008). Ce contentieux aux Etats-Unis concernait une technologie de diagnostic (Phenoscript®, test de mesure de résistance du VIH) cédée par BioAlliance Pharma à Eurofins.

Par ailleurs, BioAlliance Pharma a assigné Eurofins devant le Tribunal de Commerce de Paris en Janvier 2009 pour non développement de la technologie et préjudice d'image.

Dans cette affaire, la société BioAlliance Pharma SA est assistée par Maître Ron Soffer, avocat au Barreau de Paris.

A propos de BioAlliance Pharma

Partenaire privilégié des spécialistes hospitaliers, BioAlliance Pharma est une société qui développe et commercialise des produits innovants en France, notamment dans les infections opportunistes, le cancer, le SIDA et les complications de la chimiothérapie. Nos approches ciblées, dans les domaines où les besoins médicaux sont insuffisamment satisfaits, contribuent à lutter contre les résistances médicamenteuses et à améliorer la santé et la qualité de vie des patients. BioAlliance Pharma a pour ambition de devenir un acteur de référence dans ces domaines en faisant le lien entre innovation et besoin des patients.

Pour plus d'informations, visitez le site de BioAlliance Pharma à www.bioalliancepharma.com

Avertissement

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à BioAlliance Pharma SA et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de BioAlliance Pharma SA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. BioAlliance émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres.

Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de BioAlliance Pharma SA et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF, le 7 avril 2009, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et de la Société <http://www.bioalliancepharma.com>.

BioAlliance Pharma SA

Dominique Costantini, Président du Directoire

Tel.: +33 1 45 58 76 01

dominique.costantini@bioalliancepharma.com

Nicolas Fellmann, Directeur Financier

Tel.: +33 1 45 58 71 00

nicolas.fellmann@bioalliancepharma.com

ALIZE RP

Caroline Carmagnol

Tel.: +33 6 64 18 99 59

caroline@alizerp.com